

Paris, le 26 Avril 2018

UN « PLAN IMAGERIE » CENTRÉ SUR LA PERTINENCE POUR RETROUVER LA CONFIANCE

Le Bureau des « Spé-CSMF » a analysé le protocole d'accord entre la CNAM et la FNMR sur l'imagerie médicale. Ce texte est innovant car, pour la première fois, il est construit au travers d'un prisme médical même si l'objectif premier est celui de diminuer les dépenses de santé en imagerie.

Les « Spé-CSMF » constatent que les deux parties ont fait le pari de la pertinence des actes au travers d'un meilleur ciblage des prescriptions et de la réalisation des actes d'imagerie. Cet accord engage clairement, aujourd'hui, tous les acteurs de la prise en charge des patients. Les patients seront aussi des acteurs responsables de la réussite de cette démarche innovante en acceptant cette méthode de pertinence.

Ce plan est d'autant plus innovant qu'il réintroduit la valeur du Z, perdu en avril 2017, en cas d'atteinte des objectifs prédéfinis. Une architecture volontariste et ambitieuse est posée en installant un partage, une redistribution des gains si les objectifs sont dépassés.

Cette démarche est aussi identique dans le cadre plus spécifique de l'échographie qui aujourd'hui est en progression exponentielle. Les spécialités réalisant ces actes sont, elles aussi amenées à s'engager dans une même procédure indispensable au maintien des tarifs. De la même façon, il sera impératif de valoriser l'avis d'expert concomitamment à l'acte d'échographie. Ces deux procédures ne peuvent plus être niées.

Pari sur une maîtrise médicalisée c'est vouloir retrouver la confiance des professionnels et souhaiter retrouver le partenariat entre l'Assurance Maladie et les médecins, mis à mal sous l'ère de Madame Touraine. Cette démarche, dans le cas où les objectifs de pertinence et d'efficacité seraient atteints, associés également par la disparition de l'article 99, pourrait réengager la profession dans un cycle de confiance.

Les « Spé-CSMF » font le pari de la pertinence et de l'innovation construit par cet accord. Par contre, un groupe de suivi doit être mis en place pour analyser les impacts de ce plan novateur.

Les « Spé-CSMF » soutiennent ce « plan imagerie » qui doit être, demain, un accord « gagnant-gagnant » pour permettre de conserver la qualité et la sécurité pour tous les patients sur l'ensemble du territoire national. On est en droit de se demander ce que serait cet accord si la CSMF avait signé la convention de 2016 si mal ficelée.

Les « Spé-CSMF » considèrent que cet accord, plus médicalisé qu'autrefois, est une main tendue par la CNAM en direction des médecins spécialistes. Dès lors, le comité directeur des « Spé-CSMF » se prononcera sur un soutien à la signature de la CSMF de l'avenant N°6.

Contact presse :
Dr. Patrick GASSER
Président

Union nationale
des MÉdecins SPÉcialistes
confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr
contact@umespe.com
www.umespe.com